

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-15-1-3

Séance du vendredi 27 novembre 2009

### **TERRITORIALISATION - LOCAUX PROVISOIRES A DANNEMARIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-1-4 du 12 décembre 2008 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la commune de DANNEMARIE et le Département du Haut-Rhin pour la mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée de la Mairie,
- AUTORISE la signature de cette convention, dont le projet est annexé au rapport ;
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur l'opération au chapitre 11, nature 614, fonction 0202 du budget départemental.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions